

LE PARTENARIAT ACCOMPAGNANT – ACCOMPAGNE*

Parce qu'il est important d'identifier nos attentes et de nous entendre sur les bases de notre relation, ce document vise à définir et clarifier notre partenariat, nos rôles et nos responsabilités en tant que thérapeute et patient.

En tant que thérapeute ou accompagnant, quels sont mes engagements ?

Je m'engage à :

1. Me conformer aux codes de déontologie et chartes éthiques des thérapies ou méthodes utilisées (psychothérapie, EFT, Matrix Reimprinting, programmation neuro linguistique, REIKI, Love Energetics...);
2. Garantir la confidentialité de nos entretiens et conserver mes éventuelles notes vous concernant dans un lieu spécifique et sécurisé, hors la portée des personnes étrangères au processus thérapeutique. Toutefois je reste soumis aux obligations de la loi en matière de non-assistance à personne en danger et ai donc obligation de signaler toute situation pouvant mettre en danger votre intégrité et celles d'autres personnes ;
3. Vous respecter dans votre intégrité psychique et physique et garantir une écoute bienveillante. Vous pouvez ainsi vous exprimer librement et en toute sécurité ; Toujours privilégier votre sécurité quels que soient la technique et l'outil thérapeutique utilisés ;
4. Définir avec vous lors de la première ou deuxième séance, des objectifs clairs et un nombre indicatif de sessions envisagées (un nombre minimum de 3 séances est toujours à prévoir);
5. Me former régulièrement et me soumettre à un cadre de supervision pour vous accompagner de la meilleure façon qui soit ;
6. N'intervenir qu'avec votre consentement libre et éclairé et, pour ce faire, vous expliquer avec clarté, d'une part ce que je comprends de vos difficultés et d'autre part les techniques que j'utilise, leur portée et leur limite. Si vous êtes mineur(e) ou majeur vulnérable, je demanderai le consentement éclairé des détenteurs de l'autorité parentale ou d'un représentant dûment autorisé ;
7. Respecter votre droit à résilier notre relation de thérapie à tout moment pendant le processus. Je resterai attentif pour déceler toute altération de la qualité de notre relation ;
8. Vous réorienter vers un autre praticien ou institution pour toute demande pour laquelle je ne suis pas compétente ou si notre relation de thérapie devait être interrompue par mon fait.

En tant que patient, quels sont mes engagements ?

Je m'engage à :

1. Respecter les heures et jours des sessions prévues. Si je devais annuler ou reporter une séance prévue, je peux le faire jusqu'à 48h avant le rendez-vous, en prévenant par SMS ou par téléphone. Cela permettra à d'autres personnes qui attendent un rendez-vous de bénéficier de cette plage horaire. Au-delà de 48h, les séances non honorées sont dues, sauf si nous arrivons à trouver un autre rendez-vous dans la même semaine ;
2. Prendre les rendez-vous médicaux suggérés par le thérapeute, notamment à des fins diagnostiques lorsque cela est estimé nécessaire. Le thérapeute n'a pas faculté à délivrer de diagnostic.
3. Expérimenter, à fins thérapeutiques, les exercices proposés pour parvenir à mon objectif ou, si c'est trop difficile, en parler ensemble lors de ma prochaine session ;
4. Régler, à chaque fin de session, Paypal, chèque, espèces, virement ou tout autre moyen de paiement convenu ensemble, les honoraires prévus ;
5. Si je souhaite rompre la relation thérapeutique ou la mettre en pause, expliquer au thérapeute, de préférence *de visu*, les raisons pour lesquelles j'interromps cette relation.

Comment cela va se dérouler ?

LA PREMIERE SEANCE

Parce que c'est l'occasion de faire connaissance, elle dure en général 1h30.

Cela nous permettra :

- De mieux nous connaître,
- De définir votre objectif, ce que vous voulez changer, les modalités de la thérapie,
- De connaître tout ce que vous avez déjà essayé précédemment, de ce qui a fonctionné, de ce qui a moins bien marché,
- De répondre à toutes vos questions,
- En général, d'expérimenter une première fois une des techniques thérapeutiques,
- De s'entendre sur la durée estimée de l'accompagnement et la fréquence des rendez-vous.

LES AUTRES SEANCES

- Un nombre indicatif de séances à prévoir est convenu entre nous. Toutefois, un minimum de trois séances est systématiquement à prévoir.
- La fréquence recommandée est d'une séance tous les 15 jours, voire chaque semaine en début de thérapie si l'état physique ou émotionnel du consultant le justifie.
- Les séances durent 1H15 en règle générale, en face à face, dans un lieu déterminé lors de notre première séance. Si nous devons prévoir davantage de temps pour un travail spécifique, nous nous entendrons au préalable sur la durée et le lieu ;

[Texte]



- Si nécessaire, les séances peuvent régulièrement ou occasionnellement se dérouler via Skype ou autre outil à distance ; nous nous serons mis en accord par mail, en amont, sur les modalités ;
- En fin de séance, je vous proposerai régulièrement des tâches thérapeutiques qui devront être mises en œuvre d'une séance à l'autre ;

CLOTURE

- Tout au long de la thérapie, nous évaluerons vos évolutions. Quand vous estimerez avoir atteint votre objectif avec un résultat stabilisé, nous clôturerons nos séances.
- Il est souhaitable de conserver un suivi mensuel ou bimestriel quelques temps, pour évaluer et ancrer les bénéfices et changements retirés de la thérapie dans un panel de circonstances aussi large que possible.

** Merci à Michel LACKS et à l'IFPEC pour le travail partagé sur la charte de la relation patient/thérapeute en EFT*

